



No de résolution  
ou annotation

2 octobre 2017

**Procès-verbal du Conseil de la Ville  
de Richmond**

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil de la Ville de Richmond tenue au 745, rue Gouin, le lundi 2 octobre 2017 à 19 h sous la présidence du maire, Marc-André Martel, et en la présence du maire suppléant, Guy Boutin, et de la conseillère et des conseillers Céline Bourbeau, Nick Fonda, Pierre Grégoire, Charles Mallette, Gérard Tremblay, du directeur général et secrétaire-trésorier, Rémi-Mario Mayette, ainsi que du secrétaire-trésorier adjoint, Martin Lafleur.

**PROJET D'ORDRE DU JOUR**  
**ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE**  
**Le 2 octobre 2017 à 19 h**

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
  - 3.1. Procès-verbal de l'assemblée régulière du 18 septembre 2017
4. Présentation des organismes et période de questions
  - 4.1. M. Guy Ouellet – Travaux inscrits au Plan triennal d'investissements
  - 4.2. M. Richard Hébert – Rue Belmont
5. Urbanisme et inspection – M. Ali Ayachi
  - 5.1. 1, rue Pine – Demande de dérogation mineure
  - 5.2. Rapport des permis émis du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 30 septembre 2017
  - 5.3. Presbytère de l'église Sainte-Bibiane – Construction d'une enseigne d'information et d'une enseigne à plat – Demande d'autorisation
6. Service récréatif – M. François Séguin
  - 6.1. Centre des loisirs de Richmond – Achat de tables – Avance de fonds
  - 6.2. Parc nautique – Saison 2017 – Rapport préliminaire
7. Gestion et administration
  - 7.1. Voirie, travaux publics, immeubles et parcs municipaux
    - 7.1.1. Sel à chemins – Appel d'offres – Soumissions reçues
    - 7.1.2. Huile à chauffage – Appel d'offres - Soumissions reçues
    - 7.1.3. Sable pour abrasifs – Appel d'offres - Soumissions reçues
    - 7.1.4. Stationnement municipal – Panneau de signalisation
    - 7.1.5. Travaux à forfait Maka enr. – Déneigement des bordures de rues - Proposition
  - 7.2. Administration – Direction générale
    - 7.2.1. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire – Direction générale de la fiscalité et de l'évaluation foncière – Proportion médiane et facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière – Exercice financier 2018
    - 7.2.2. Horaire du temps des Fêtes
    - 7.2.3. Air Image – Photos aériennes – Proposition
    - 7.2.4. MRC du Val-Saint-François – Utilisation des sacs compostables – Proposition de résolution
    - 7.2.5. Comité de promotion industrielle de Richmond – Promesse de vente du lot no. 5 534 756
    - 7.2.6. Gaz Métropolitain – Approvisionnement du parc industriel en gaz naturel – Proposition – Abolition de la résolution no. 2015-03-03-01
    - 7.2.7. Morin Communication Marketing - Nouveau slogan et nouveau logo – Proposition
    - 7.2.8. La Mutuelle des municipalités du Québec – Réclamation de Mme Sherley Côté Benoit – Règlement
    - 7.2.9. Assurances Conway Jacques – Évaluation professionnelle – Augmentation des primes

- 7.2.10. Mme Karine Vallières – Lettre au Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport - Immeubles excédentaires – Délai de traitement
- 7.2.11. Groupe conseil Novo SST – Année 2018 - Classement
- 7.3. Police, incendies et sécurité civile
- 7.3.1. Service de sécurité incendie de la région de Richmond – Budget 2018 – Adoption
- 7.3.2. Résidence Wales – Demande d'utilisation des bureaux de l'hôtel de ville en cas d'évacuation
8. Demande d'aides financières et/ou techniques, d'appuis, de dons, de publicités, de subventions et invitations diverses
- 8.1. Centre d'art de Richmond – Soirée Tapis Rouge 5 à 7 – Invitation
- 8.2. MRC du Val-Saint-François – Place aux jeunes du Val-Saint-François - 5 à 7 du séjour exploratoire industriel - Invitation
- 8.3. Le Vent dans les Arts – Programme GériArt – Résidence Brunswick – Demande d'aide financière
- 8.4. Corporation de développement économique de Richmond – Halte routière et stationnement 2017 – Demande d'aide financière
- 8.5. École secondaire du Tournesol – « Portes ouvertes » - Invitation
- 8.6. Chambre de commerce et d'industrie de la région de Richmond – Lancement de la saison et adhésion 2017-2018 – Invitation
9. Correspondances diverses
- 9.1. Le Club 4-H de Richmond - Remerciements
10. État comparatif des activités de fonctionnement à des fins fiscales
11. Approbation des dépenses en vertu de la Loi sur les cités et villes et des principes comptables généralement reconnus (P.C.G.R.)
12. Factures à être approuvées par le conseil municipal – Principes comptables généralement reconnus (P.C.G.R.)
13. Affaires nouvelles
14. Levée de la réunion

## **1. OUVERTURE DE LA RÉUNION**

Le maire constate le quorum et ouvre la réunion en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents en rappelant qu'il s'agit de la dernière réunion du conseil municipal actuel avant la tenue de l'élection municipale qui aura lieu le 5 novembre prochain.

2017-10-02-01

## **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST proposé par le conseiller Grégoire et appuyé par le conseiller Fonda et RÉSOLU unanimement par les conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.  
(Adoptée)

## **3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

2017-10-02-02

### **3.1. Procès-verbal de l'assemblée régulière du 18 septembre 2017**

ATTENDU QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du 18 septembre 2017 a été remis aux membres du conseil; IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par le conseiller Boutin et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers que le procès-verbal de ladite assemblée régulière soit adopté tel que rédigé.  
(Adoptée)



**Procès-verbal du Conseil de la Ville  
de Richmond**

#### **4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET PÉRIODE DE QUESTIONS**

À l'invitation du maire, les citoyens présents sont invités à faire part de leurs demandes ou commentaires concernant les dossiers municipaux.

##### **4.1. M. Guy Ouellet – Travaux inscrits au Plan triennal d'investissements**

M. Guy Ouellet tient à saluer le travail des élus à la veille de l'élection municipale. Il demande aussi au maire de préciser la façon dont sont priorisés les travaux inscrits au Plan triennal d'investissements. Le maire lui explique la façon dont le conseil procède.

##### **4.2. M. Richard Hébert – Rue Belmont**

M. Richard Hébert mentionne qu'il a obtenu les données du panneau à affichage variable (PAVA) installé sur la rue Belmont pour les deux premières semaines. Il déplore les nombreux dépassements de vitesse. Fort de ces données, il raconte avoir rencontré le sergent Bernier de la Sûreté du Québec et l'avoir sensibilisé au problème. M. Hébert fait également état du problème de la largeur des trottoirs sur la rue Belmont et de la largeur de la rue, particulièrement en hiver, avec la neige qui s'accumule en bordure laissant encore moins d'espace pour circuler. Enfin, il regrette qu'aucun conseiller ne se soit levé en séance publique pour déplorer la problématique de la rue Belmont depuis le temps qu'il dénonce la situation au conseil municipal.

#### **5. URBANISME ET INSPECTION – M. ALI AYACHI**

2017-10-02-03

##### **5.1. 1, rue Pine – Demande de dérogation mineure**

CONSIDÉRANT l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée publique d'information au cours de laquelle personne ne s'est objecté;

IL EST proposé par le conseiller Fonda et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers que le conseil municipal accepte la dérogation mineure pour le lot no. 5 533 641 ayant pour adresse le 1, rue Pine afin de permettre un front de 8,69 mètres sur la rue Pine et un front de 10 mètres sur la rue Belmont en opposition à la norme de 15 mètres prévue au règlement de lotissement no. 109 et pour lesquels une dérogation de 6,31 mètres et de 5 mètres sont consenties; les dérogations devant permettre la vente d'une partie du lot afin d'agrandir le lot no. 5 533 640. Ladite dérogation n'est consentie que pour l'usage « résidentiel » actuel et ne s'applique pas à toute subdivision pour un usage supplémentaire ou autre usage et subdivision.

(Adoptée)

##### **5.2. Rapport des permis émis du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2017**

Les élus prennent connaissance du rapport des permis émis du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2017 démontrant que 111 permis ont été émis générant des investissements de près de 3 269 000 \$.

2017-10-02-04

##### **5.3. Presbytère de l'église Sainte-Bibiane – Construction d'une enseigne d'information et d'une enseigne à plat – Demande d'autorisation**

CONSIDÉRANT l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme;

IL EST proposé par la conseillère Bourbeau et appuyé par le conseiller Fonda et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers que le conseil municipal accorde l'autorisation à la Fabrique Sainte-Bibiane d'installer une enseigne à plat sur le mur arrière du presbytère ainsi qu'une enseigne sur pieds le long de la rue Principale Nord près de l'entrée menant au Centre d'art, le tout en conformité de l'article 18 (PIA-II) du règlement no. 76 portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale.

(Adoptée)



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

### **6. SERVICE RÉCRÉATIF – M. FRANÇOIS SÉGUIN**

2017-10-02-05

#### **6.1. Centre des loisirs de Richmond – Achat de tables – Avance de fonds**

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Tremblay et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'accorder un prêt sans intérêts au montant de 4 550 \$ au Centre des loisirs de Richmond pour faire l'achat de 25 tables de plastique devant servir au Centre communautaire; ledit prêt devant être remboursé en 2 parts égales de 2 275 \$ en 2018 et en 2019. (Adoptée)

#### **6.2. Parc nautique – Saison 2017 – Rapport préliminaire**

Le directeur du service récréatif dépose le rapport préliminaire de la saison 2017 du Parc nautique qui démontre que plus de 600 personnes ont fait une descente en canot ou kayak au cours du dernier été.

### **7. GESTION ET ADMINISTRATION**

#### **7.1. Voirie, travaux publics, immeubles et parcs municipaux**

2017-10-02-06

##### **7.1.1. Sel à chemins – Appel d'offres – Soumissions reçues**

ATTENDU la demande de soumissions sur invitations transmise pour la fourniture de sel à chemins livré en vrac pour la saison hivernale 2017-2018 conformément à l'appel d'offres no. 2017-05;

ATTENDU QUE 4 soumissions ont été reçues;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a donné les résultats suivants:

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Prix</b>
Mines Seleine	77,29 \$/t.m., taxes en sus, livré
Sel Frigon inc.	76,69 \$/t.m., taxes en sus, livré
Compass Minerals Canada Corp.	90,67 \$/t.m., taxes en sus, livré
Sel Warwick	80,50 \$/t.m., taxes en sus, livré

ATTENDU QUE la soumission la plus basse, soit celle de Sel Frigon inc., est conforme aux exigences de l'appel d'offres;

IL EST proposé par le conseiller Grégoire et appuyé par le conseiller Fonda et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'octroyer le contrat de fourniture de sel à chemins, pour la saison d'hiver 2017-2018, à Sel Frigon inc. au prix de 76,69 \$ la tonne métrique, taxes en sus, pour une quantité maximale de 700 tonnes métriques, le directeur général étant autorisé à signer les documents donnant effet aux présentes. (Adoptée)

2017-10-02-07

##### **7.1.2. Huile à chauffage – Appel d'offres – Soumissions reçues**

ATTENDU la demande de soumissions sur invitations transmise pour la fourniture d'huile à chauffage pour l'exercice 2017-2018 conformément à l'appel d'offres no. 2017-06;

ATTENDU QUE 3 soumissions ont été reçues;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a donné les résultats suivants:



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville  
de Richmond

Soumissionnaires	Prix
Pierre Chouinard et fils	Escompte de 0,1045 \$/litre basé sur le prix moyen de détail hebdomadaire pour la région de l'Estrie
Pétroles Coulombe et fils inc.	Escompte de 0,10 \$/litre basé sur le prix moyen de détail hebdomadaire pour la région de l'Estrie
Chauffage P. Gosselin inc.	Escompte de 0,1080 \$/litre basé sur le prix moyen de détail hebdomadaire pour la région de l'Estrie

ATTENDU QUE la soumission la plus basse, soit celle de Chauffage P. Gosselin inc., est conforme aux exigences de l'appel d'offres;

IL EST proposé par le conseiller Grégoire et appuyé par la conseiller Fonda et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'accorder le contrat de fourniture d'huile à chauffage à l'entreprise Chauffage P. Gosselin inc., conformément à leur soumission déposée, à savoir un escompte de 0,1080 \$/litre basé sur le prix moyen de détail hebdomadaire pour la région de l'Estrie. (Adoptée)

2017-10-02-08

**7.1.3. Sable pour abrasifs – Appel d'offres - Soumissions reçues**

ATTENDU la demande de soumissions sur invitations transmise pour la fourniture de sable pour abrasifs (type AB-10) pour la période hivernale 2017-2018 conformément à l'appel d'offres no. 2017-07;

ATTENDU QUE 2 soumissions ont été reçues;

ATTENDU QUE l'ouverture de la soumission a donné le résultat suivant:

Soumissionnaires	Montant
Jim Coddington	10,25 \$/tm, livré, taxes en sus
Transport François Dussault	14,50 \$/tm, livré, taxes en sus

ATTENDU QUE la soumission de Jim Coddington est conforme aux exigences de l'appel d'offres;

IL EST proposé par le conseiller Grégoire et appuyé par le conseiller Fonda et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'accorder le contrat de fourniture de 700 tonnes métriques de sable pour abrasifs à Jim Coddington, conformément à leur soumission déposée, au prix de 10,25 \$ la tonne métrique, livré, taxes en sus. (Adoptée)

2017-10-02-09

**7.1.4. Stationnement municipal – Panneau de signalisation**

IL EST proposé par la conseillère Bourbeau et appuyé par le conseiller Boutin et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers de procéder à l'installation d'un panneau de signalisation P-130-30 interdisant le stationnement de véhicules avec remorques ainsi que le panneau P-130-29 interdisant le stationnement de véhicules récréatifs dans le stationnement municipal situé entre les rues Principale Nord et du Collège Nord. (Adoptée)



No de résolution  
ou annotation

2017-10-02-10

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

### **7.1.5. Travaux à forfait Maka enr. – Déneigement des bordures de rues - Proposition**

IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par le conseiller Boutin et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'accepter la proposition de Travaux à forfait Maka enr. pour le contrat de soufflage de la neige sur les bordures de certaines rues et ce, pour un bloc minimal de 40 heures au coût de 136 \$ l'heure, taxes en sus. (Adoptée)

### **7.2. Administration – Direction générale**

#### **7.2.1. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire – Direction générale de la fiscalité et de l'évaluation foncière – Proportion médiane et facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière – Exercice financier 2018**

Le directeur général dépose une lettre reçue de la Direction générale de la fiscalité et de l'évaluation foncière du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire indiquant que la proportion médiane et le facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière pour l'exercice 2018 ont respectivement été établis à 86% et 1.16.

2017-10-02-11

#### **7.2.2. Horaire du temps des Fêtes**

IL EST proposé par le conseiller Grégoire et appuyé par le conseiller Tremblay et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers que l'Hôtel de Ville soit fermé du 22 décembre 2017 à compter de midi au 2 janvier 2018 inclusivement. (Adoptée)

2017-10-02-12

#### **7.2.3. Air Image – Photos aériennes - Proposition**

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU unanimement par les conseillers de retenir les services d'Air Image pour la prise de 50 à 100 photos aériennes de la municipalité, au montant de 995 \$, taxes en sus. (Adoptée)

2017-10-02-13

#### **7.2.4. MRC du Val-Saint-François – Utilisation des sacs compostables – Proposition de résolution**

ATTENDU QUE le MDDELCC a mis à jour les *Lignes directrices pour l'encadrement des activités de compostage* en 2012, que ces lignes précisent que « pour éviter le risque d'odeur nuisible, des exigences spécifiques de traitement sont demandées. Ces exigences impliquent le traitement des résidus alimentaires en sacs de plastique dans un bâtiment fermé avec traitement de l'air ».

ATTENDU QUE les lignes directrices définissent ce qui correspond à un tri à la source en vrac et précisent que :

- « *Tout sac compostable est considéré au même titre que les sacs de plastiques, puisqu'il est tout aussi susceptible d'engendrer des conditions anaérobies ;*
- *Toutefois, les sacs en papier qui ne contiennent aucune pellicule, ou qui contiennent seulement une pellicule cellulosique, ne sont pas inclus dans cette définition, mais plutôt dans celle du « tri à la source en vrac », puisqu'ils sont moins susceptibles d'engendrer des conditions anaérobies. »*

ATTENDU QUE les installations qui traitent les matières organiques en provenance du territoire de la Ville de Richmond effectuent du compostage extérieur en milieu ouvert, ce qui implique que l'utilisation de sacs compostables n'est pas autorisée ;

ATTENDU QUE ces mêmes installations sont situées sur des propriétés où l'on retrouve déjà des lieux d'enfouissement techniques, que des distances séparatrices y sont prévues et que des programmes de gestion des odeurs y sont en application ;



**Procès-verbal du Conseil de la Ville  
de Richmond**

ATTENDU QUE l'utilisation de sacs compostables est autorisée dans certaines villes environnantes, notamment à la ville de Sherbrooke, ce qui amène une confusion auprès de la population ;

ATTENDU QUE l'utilisation de sacs certifiés compostables, autre qu'en papier, facilite l'acceptabilité sociale des collectes de matières organiques, améliore la participation citoyenne et amenuise les désagréments possibles et reliés à ces collectes ;

ATTENDU QUE pour les secteurs industriel, commercial et institutionnel, l'utilisation de sacs compostables est un atout majeur à leur participation et au succès de l'implantation de collectes de matières organiques dans ces milieux ;

ATTENDU QUE pour les équipements de récupération des matières organiques installées dans les endroits publics (parcs, aréna, bordure de rue, etc.) ou utilisés lors d'évènements ponctuels, l'utilisation des sacs compostables est essentiel pour la salubrité de ces endroits ;

ATTENDU QUE les sacs compostables sont plus abordables, plus accessibles et mieux adaptés aux équipements de récupération que les sacs de papier avec pellicule cellulosique ;

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Grégoire et RÉSOLU unanimement par les conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la résolution;

QUE la Ville de Richmond demande au MDDELCC de reconsidérer les restrictions reliées à l'utilisation de sacs compostables afin de permettre leur utilisation dans les lieux de compostage de catégorie 1, notamment lorsque ceux-ci sont utilisés comme recouvrement intérieur (*liner*) sans fermer le sac et dans un délai de traitement de 18 h, tel qu'autorisé dans le cas du traitement dans des composteurs thermophiles fermé de faible volume;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au ministre du MDDELCC, à la MRC du Val-Saint-François, au député responsable de la région de l'Estrie, à Recyc-Québec ainsi qu'à la RIGDSC. (Adoptée)

2017-10-02-14

**7.2.5. Comité de promotion industrielle de Richmond – Promesse de vente du lot no. 5 534 756**

ATTENDU QUE la Ville de Richmond a acquis le lot no. 5 534 756 pour agrandir le parc industriel de Richmond;

ATTENDU QUE le Comité de promotion industrielle de la zone de Richmond veut acquérir la section située entre l'emprise du chemin de fer et le ruisseau séparant ledit lot;

ATTENDU QUE l'ensemble du lot compte sur une superficie de 94 703.5 mètres carrés et que la section acquise par le CPIR représente environ 2/3 de cette superficie;

ATTENDU QUE compte tenu de la présence du ruisseau il y a lieu de faire une description technique de ladite parcelle;

ATTENDU QUE la Ville désire conserver la section située entre la route 143 et ledit ruisseau;

IL EST proposé par le conseiller Fonda et appuyé par le conseiller Grégoire et RÉSOLU unanimement par les conseillers que la Ville de Richmond accepte de vendre au Comité de promotion industrielle de la zone de Richmond une section du lot no. 5 534 756, comprise entre l'emprise du chemin de fer située le long de la 7<sup>e</sup> Avenue et le ruisseau traversant ledit lot, soit une superficie de 62 725.3 mètres carrés et ce, pour une somme de 50 000 \$ plus les frais relatifs à la description technique et à l'opération cadastrale,



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

soit 1 498,96 \$, taxes en sus; mandat étant donné à la firme Groupe HBG, arpenteurs géomètres de procéder à la description technique et à l'opération cadastrale. Le maire, ou le maire suppléant, et le directeur général sont autorisés à signer tous les documents donnant effet aux présentes. (Adoptée)

2017-10-02-15

### **7.2.6. Gaz Métropolitain – Approvisionnement du parc industriel en gaz naturel – Proposition – Abolition de la résolution no. 2015-03-03-01**

ATTENDU QUE la Ville de Richmond a adopté la résolution no. 2015-03-03-01 par laquelle elle informait la compagnie Gaz Métropolitain qu'elle était disposée à contribuer à une quote-part des coûts requis pour desservir en gaz naturel le parc industriel de Richmond, conditionnellement à l'implantation d'un client industriel majeur dont la consommation minimale serait de 25 000 mètres cubes annuellement;

ATTENDU QUE cette entreprise devait assumer également une quote-part des coûts de prolongement de la ligne d'approvisionnement en gaz naturel provenant de la municipalité de Val-Joli et qu'un contrat formel devait être signé avec la Ville et Gaz Métropolitain à cet effet;

ATTENDU QUE la signature dudit protocole d'entente entre la Société en commandite Gaz Métro et la Ville de Richmond et le promoteur éventuel ne s'est pas concrétisée;

ATTENDU QUE le terrain retenu pour accueillir ce projet industriel majeur ne sera plus disponible compte tenu qu'une section sera vendue à l'entreprise Groupe TYT pour permettre l'agrandissement de ses infrastructures inter-modales;

ATTENDU QUE, bien que le projet d'investissements majeurs proposé par l'entreprise n'ait pas réussi à compléter le montage financier requis à ce jour, il pourrait être souhaitable de poursuivre les discussions avec le nouveau conseil municipal qui siégera à compter de novembre 2017;

ATTENDU QU'il appartiendra au nouveau conseil municipal d'envisager la teneur de sa participation au projet compte tenu des implications financières et de l'échéancier de réalisation s'il y a lieu;

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Tremblay et RÉSOLU unanimement par les conseillers que la Ville de Richmond abroge la résolution no. 2015-03-03-01 compte tenu que le promoteur intéressé par le terrain portant le numéro de lot 5 535 261 n'a pas réussi à compléter le montage financier requis pour son projet d'entreprise et qu'aucun protocole d'entente n'a été signé avec la société en commandite Gaz Métro et la Ville de Richmond pour le prolongement de la ligne de gaz naturel jusqu'au parc industriel. Le conseil avise également le promoteur qu'il est invité à rencontrer le nouveau conseil municipal qui siégera à compter du 20 novembre 2017 pour s'enquérir des terrains disponibles et d'une éventuelle collaboration pour la mise en place du projet, s'il y a lieu. (Adoptée)

2017-10-02-16

### **7.2.7. Morin Communication Marketing – Nouveau slogan et nouveau logo - Proposition**

IL EST proposé par la conseillère Bourbeau et appuyé par le conseiller Tremblay et RÉSOLU unanimement par les conseillers de retenir la proposition no. 2 de Morin Communication Marketing quant au nouveaux logo et slogan « Riche de culture. Fière de nature » de la municipalité. (Adoptée)

### **7.2.8. La Mutuelle des municipalités du Québec – Réclamation de Mme Sherley Côté Benoit - Règlement**

Le directeur général fait part d'une correspondance reçue de la Mutuelle des municipalités du Québec indiquant que la réclamation de Mme Sherley Côté Benoit a été réglée au montant de 31 000 \$ et la réclamation de la RAMQ au montant de 10 704,13 \$ et informant que le dossier est maintenant fermé.





No de résolution  
ou annotation

2017-10-02-17

Procès-verbal du Conseil de la Ville  
de Richmond

**7.2.9. Assurances Conway Jacques – Évaluation professionnelle - Augmentation des primes**

ATTENDU QUE la Ville s'est prévalu de l'offre de la Mutuelle des municipalités du Québec de procéder à l'évaluation professionnelle de l'hôtel de ville, de l'aréna et du garage municipal;

ATTENDU QUE la firme SPE Valeur Assurable a déposé son rapport faisant état d'une augmentation de l'évaluation des bâtiments de la façon suivante:

Bâtiments	Valeur assurée	Nouvelle valeur assurée
745, rue Gouin	2 671 952 \$	3 538 920 \$
800, rue Gouin	3 225 399 \$	5 252 933 \$
500, 10 <sup>e</sup> Avenue	949 716 \$	1 292 105 \$

ATTENDU QUE ces nouvelles valeurs augmentent les primes à verser;

IL EST proposé par la conseillère Bourbeau et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU unanimement par les conseillers que la Ville accepte d'augmenter la valeur assurable desdits bâtiments afin qu'ils soient pleinement couverts et à payer à son assureur, Assurances Conway Jacques, les augmentations de primes inhérentes.

(Adoptée)

**7.2.10. Mme Karine Vallières – Lettre au Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport – Immeubles excédentaires – Délai de traitement**

Le directeur général fait part d'une lettre que la députée de Richmond, Mme Karine Vallières, a fait parvenir au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport relativement au délai de traitement des immeubles excédentaires sous la gestion de la Commission scolaire des Sommets.

**7.2.11. Groupe conseil Novo SST – Année 2018 - Classement**

Le directeur général dépose une correspondance reçue de Groupe conseil Novo SST indiquant le classement de la Ville de Richmond dans les Mutuelles à performance Novo pour l'année 2018.

**7.3. Police, incendies et sécurité civile**

2017-10-02-18

**7.3.1. Service de sécurité incendie de la région de Richmond – Budget 2018 - Adoption**

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par la conseillère Bourbeau et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'accepter le budget du Service de sécurité incendie de la région de Richmond pour l'année 2018 prévoyant des revenus et dépenses de 448 387 \$ correspondant à une quote-part de 179 016 \$ pour la municipalité.

(Adoptée)

2017-10-02-19

**7.3.2. Résidence Wales – Demande d'utilisation des bureaux de l'hôtel de ville en cas d'évacuation**

IL EST proposé par le conseiller Fonda et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers que la municipalité s'engage à faciliter la relocalisation temporaire du personnel administratif de la Résidence Wales, à savoir de 6 à 8 personnes, en cas de sinistre majeur; lesdites personnes pouvant être relocalisées à l'hôtel de ville ou au centre communautaire.

(Adoptée)

**8. DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES ET/OU TECHNIQUES, D'APPUI, DE DON, DE PUBLICITÉS, DE SUBVENTIONS ET INVITATIONS DIVERSES**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

### **8.1. Centre d'art de Richmond – Soirée Tapis Rouge 5 à 7 – Invitation**

Le directeur général dépose une invitation du Centre d'art de Richmond pour un 5 à 7 au cours duquel sera dévoilée la programmation de la saison 2017-2018.

### **8.2. MRC du Val-Saint-François – Place aux jeunes du Val-Saint-François – 5 à 7 du séjour exploratoire industriel - Invitation**

Le directeur général dépose une invitation pour un 5 à 7 du séjour exploratoire industriel de Place aux jeunes du Val-Saint-François le vendredi 13 octobre 2017.

2017-10-02-20

### **8.3. Le Vent dans les Arts – Programme GériArt – Résidence Brunswick – Demande d'aide financière**

IL EST proposé par la conseillère Bourbeau et appuyé par le conseiller Fonda et RÉSOLU unanimement par les conseillers d'appuyer le projet Le Vent dans les Arts – Programme GériArt – Résidence Brunswick. (Adoptée)

2017-10-02-21

### **8.4. Corporation de développement économique de Richmond – Halte routière et stationnement 2017 – Demande d'aide financière**

IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par le conseiller Tremblay et RÉSOLU unanimement par les conseillers d'autoriser le versement d'une contribution financière de 11 000 \$ à la Corporation de développement économique de Richmond pour la promotion faite à la Halte routière (5 000 \$) et pour le stationnement du centre-ville (6 000 \$). (Adoptée)

### **8.5. École secondaire du Tournesol – « Portes ouvertes » - Invitation**

Le directeur général dépose une invitation reçue de l'École secondaire du Tournesol invitant les élus à visiter l'école secondaire du Tournesol dans le cadre d'une activité « Portes ouvertes » qui se tiendra le 5 octobre prochain.

2017-10-02-22

### **8.6. Chambre de commerce et d'industrie de la région de Richmond – Lancement de la saison et adhésion 2017-2018 - Invitation**

IL EST proposé par la conseillère Bourbeau et appuyé par le conseiller Grégoire et RÉSOLU unanimement par les conseillers de renouveler l'adhésion pour 2017-2018 à la Chambre de commerce et d'industrie de la région de Richmond au coût de 126,47 \$, taxes incluses. (Adoptée)

## **9. CORRESPONDANCES DIVERSES**

### **9.1. Le Club 4-H de Richmond - Remerciements**

Le directeur général dépose une carte reçue du Club 4-H de Richmond remerciant la municipalité pour avoir fourni des épinglettes qu'ils ont pu échanger avec des participants de l'Alberta lors de leur dernière activité qui s'est tenue cet été.

2017-10-02-23

## **10. ÉTAT COMPARATIF DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES**

IL EST proposé par le conseiller Grégoire et appuyé par le conseiller Fonda et RÉSOLU unanimement par les conseillers d'accepter le dépôt du rapport des activités de fonctionnement à des fins fiscales au 31 août 2017 comme respectant les exigences prévues à la loi. (Adoptée)

2017-10-02-24

## **11. APPROBATION DES DÉPENSES EN VERTU DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES ET DES PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT RECONNUS (P.C.G.R.)**



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville  
de Richmond

IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par la conseillère Bourbeau et RÉSOLU unanimement par les conseillers d'autoriser le paiement des dépenses en vertu de la Loi sur les cités et villes au montant de 173 083,03 \$, tel qu'il appert au tableau préparé par Mme Donna Smith, en date du 29 septembre 2017. (Adoptée)

2017-10-02-25

**12. FACTURES À ÊTRE APPROUVÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL - PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT RECONNUS (P.C.G.R.)**

IL EST proposé par le conseiller Fonda et appuyé par le conseiller Grégoire et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'approuver les factures de plus de 5 000 \$, totalisant 125 432,91 \$, taxes en sus, conformément aux principes comptables généralement reconnus. (Adoptée)

**13. AFFAIRES NOUVELLES**

Après avoir fait un dernier tour de table, le maire, qui vient de tenir sa dernière réunion après 31 ans à ce poste, adresse ses remerciements aux conseillers des 4 dernières années en ayant à la mémoire tous ceux avec qui il a travaillé au cours des 3 dernières décennies. « Je les remercie de leur collaboration tout en leur ayant offert la mienne. Depuis 1986, j'ai eu la chance d'avoir d'excellents conseillers et conseillères. Nous avons su travailler dans le respect et le décorum. Je remercie également la permanence, le directeur général, le directeur du Comité de promotion industrielle avec qui j'ai eu beaucoup de plaisir et de passion à travailler au cours des 25 dernières années. Ma conjointe qui fut de grand conseil et de qui j'ai beaucoup appris. En terminant, je souhaite bonne chance à celles et ceux qui brigueront les suffrages lors de la prochaine élection en leur souhaitant d'avoir à l'esprit la façon d'améliorer cette magnifique ville qu'est Richmond. »

2017-10-02-26

**14. LEVÉE DE LA RÉUNION**

IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par le conseiller Fonda et RÉSOLU unanimement par les conseillers, à 20 h 11, que la présente assemblée soit levée. (Adoptée)

Maire suppléant

Directeur général et  
secrétaire-trésorier

Je, Rémi-Mario Mayette, certifie que les crédits sont suffisants pour assumer l'entière responsabilité des dépenses imputées aux différentes résolutions du présent procès-verbal, à même les sommes prévues au budget, et ce, par le certificat de crédits suffisants no. 671.

Rémi-Mario Mayette,  
directeur général et  
secrétaire-trésorier